

RÉSEAU ROUTIER

Aménagement projeté d'un lien routier dans l'emprise de l'autoroute 440 incluant la construction d'un échangeur

SECTEURS D'EMPLOIS DIVERSIFIÉS

Consolidation des secteurs

PAYSAGE URBAIN ET QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE

Amélioration du paysage urbain du boulevard Saint-Charles et de l'autoroute 40

SECTEURS INDUSTRIELS

Consolidation des secteurs

RÉSEAU ROUTIER

Prolongement projeté du boulevard Jacques-Bizard jusqu'à l'autoroute 40 incluant la construction d'un échangeur

RÉSEAU ROUTIER

Réaménagement projeté des voies de service de l'autoroute 40

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Atténuation des nuisances liées au bruit

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

Soutien de la vitalité commerciale

TRANSPORT COLLECTIF

Mesures préférentielles au transport collectif potentielles

SECTEUR D'EMPLOIS INSTITUTIONNELS

Consolidation du secteur

La synthèse des orientations pan-montréalaises

Arrondissement de Kirkland

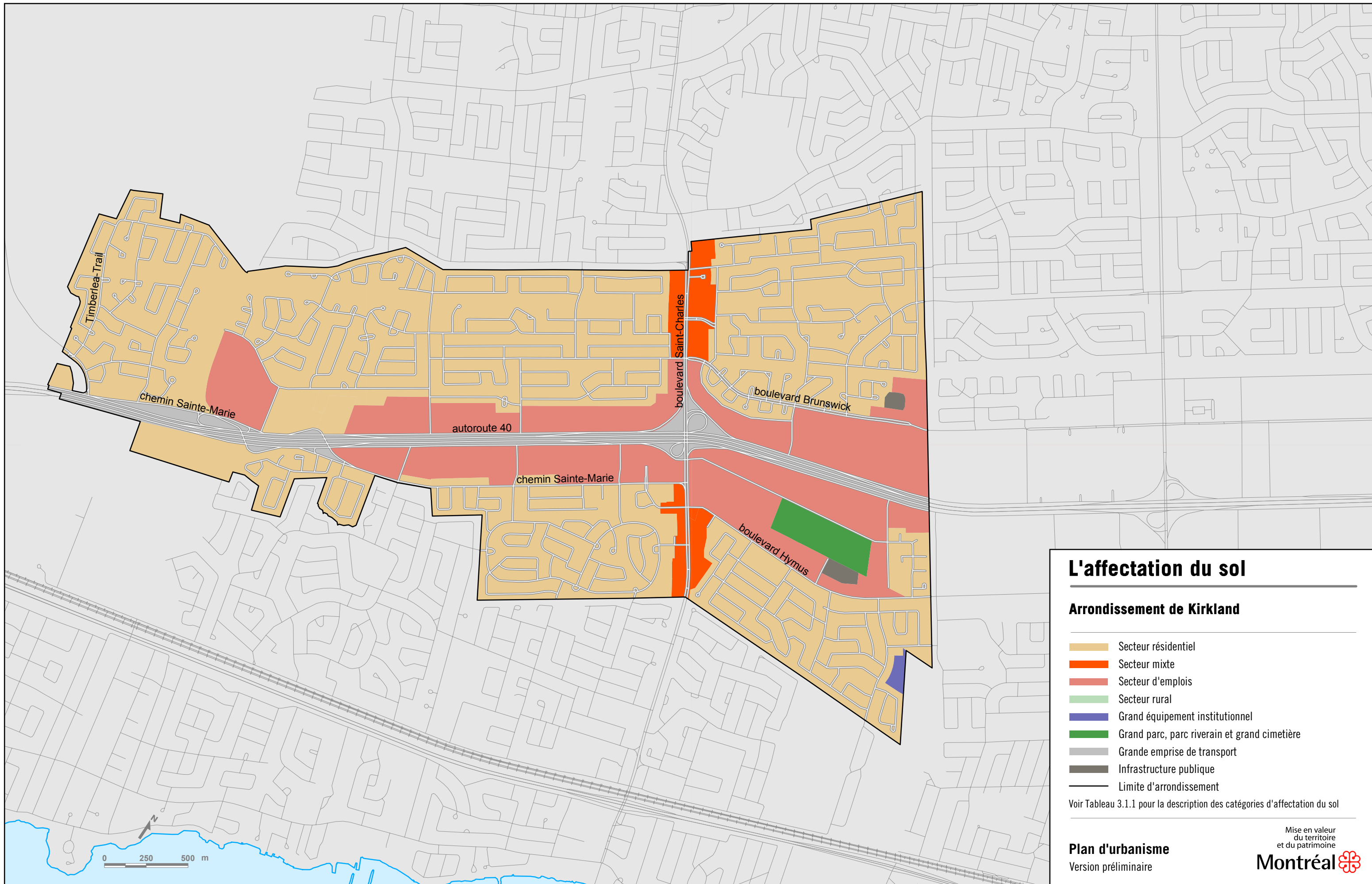
Plan d'urbanisme
Version préliminaire

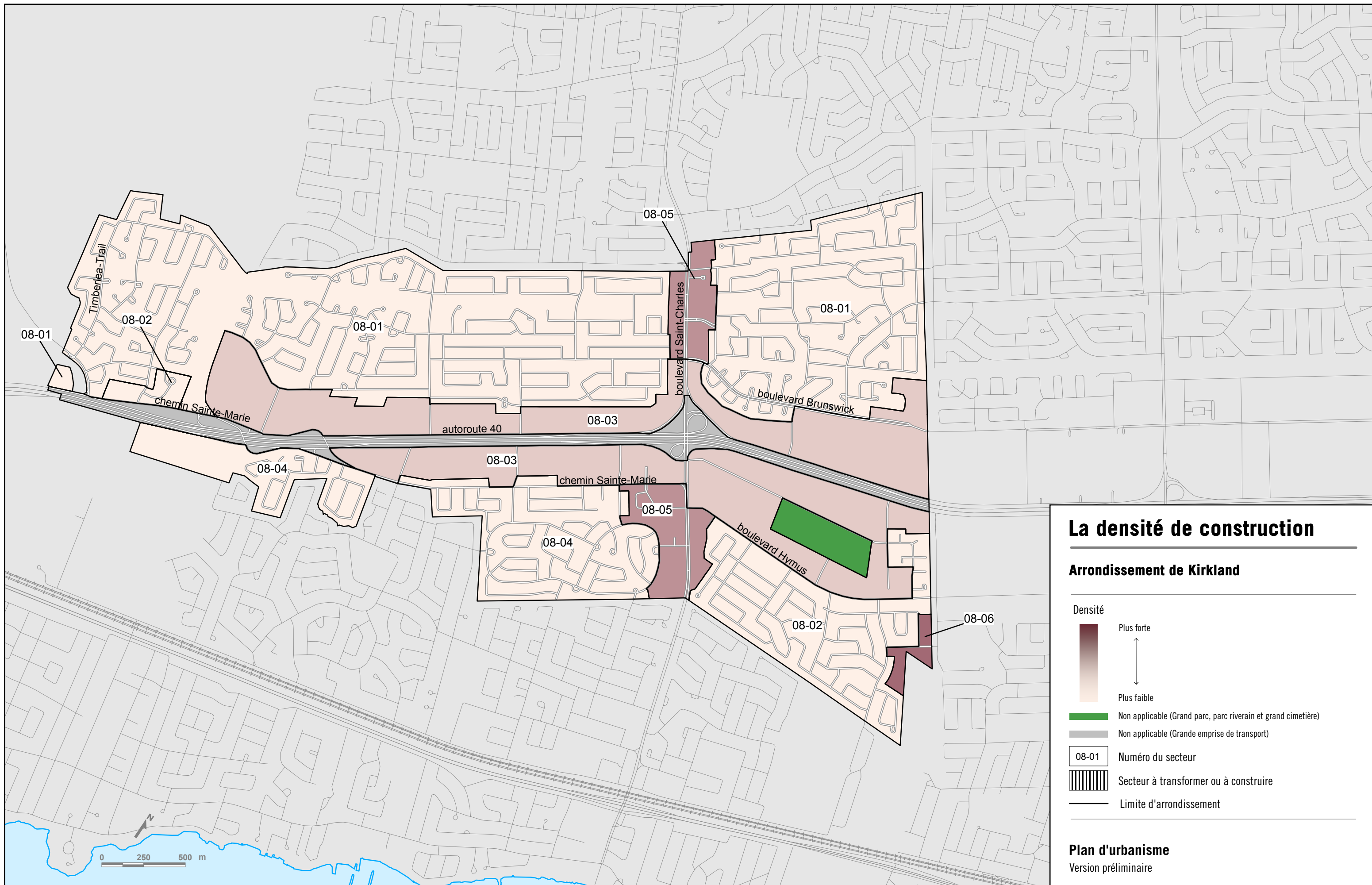
Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine



0 250 500 m

Avril 2004





La densité de construction

Arrondissement de Kirkland

Densité

Plus forte
 ↑
 ↓
 Plus faible

Non applicable (Grand parc, parc riverain et grand cimetière)
 Non applicable (Grande emprise de transport)

08-01 Numéro du secteur
||||| Secteur à transformer ou à construire
 — Limite d'arrondissement

Plan d'urbanisme
Version préliminaire

08 Arrondissement de Kirland

Secteurs établis

Orientation

Maintenir le caractère des secteurs

La réglementation de zonage visera à maintenir le type de bâti existant, présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 08-01 :

- bâti de un ou deux étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 08-02 :

- bâti de un ou deux étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 08-03 :

- bâti de un à six étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 08-04 :

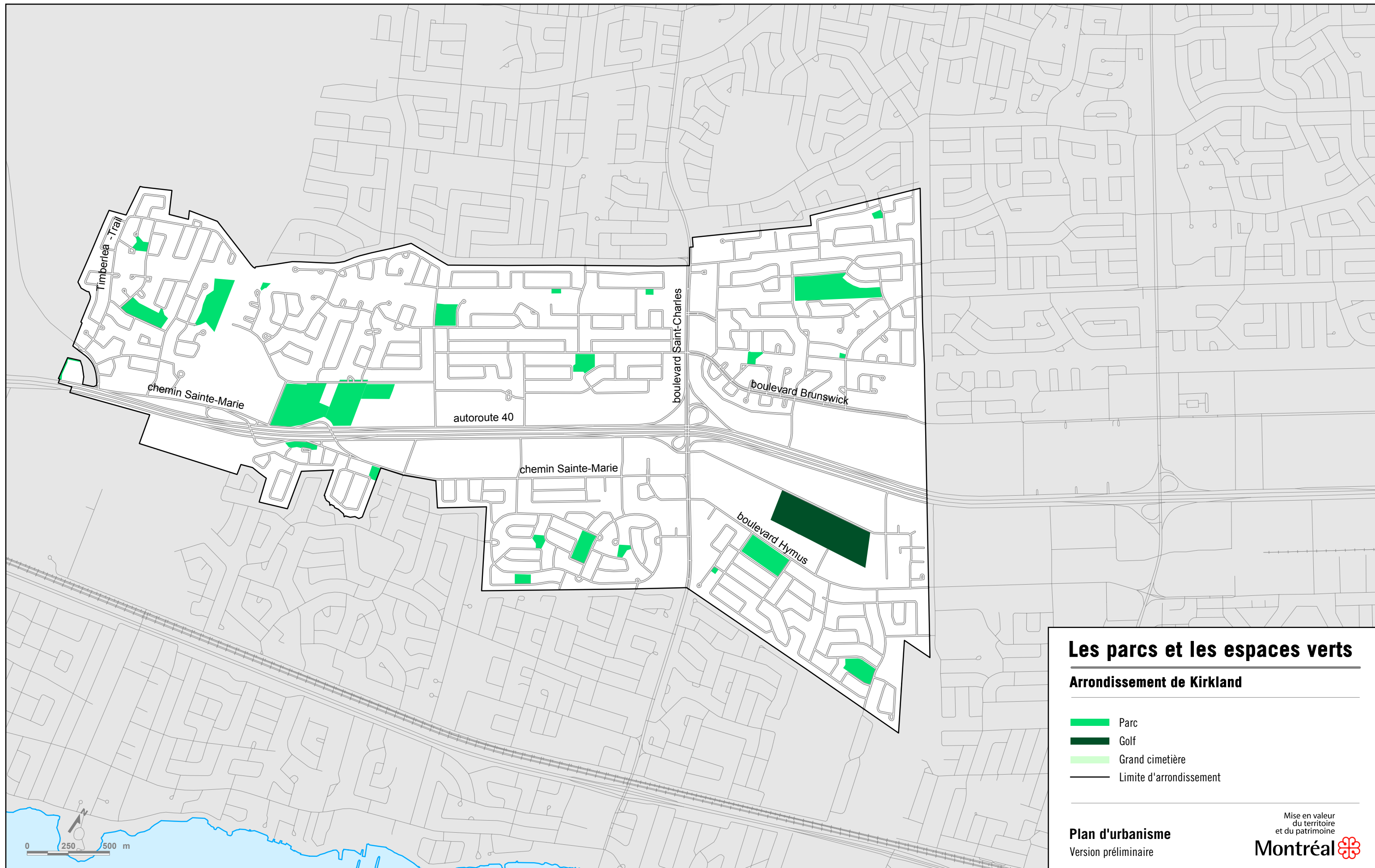
- bâti de un ou deux étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 08-05 :

- bâti de un à cinq étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 08-06 :

- bâti de deux à douze étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.



Les parcs et les espaces verts

Arrondissement de Kirkland

- Parc
- Golf
- Grand cimetière
- Limite d'arrondissement

Plan d'urbanisme
Version préliminaire

Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine
Montréal

0 250 500 m

